



Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 30 janvier 2025 LAIRE

1) Compte-rendu du conseil municipal du 29.11.2024

Adopté à l'unanimité.

2) Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Mr le Maire informe le Conseil que pour le bon fonctionnement de la commune, celle-ci peut être amenée à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025. Le Conseil peut l'autoriser à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit pour 2024.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles – Crédits ouverts en 2024 : 178 990€ - Autorisation d'engager, liquider et mandater en 2025 : 44 747.50€

Unanimité du conseil.

3) Création et suppression d'emploi dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie

La loi du 30 décembre 2023 visant à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie prévoit dans les communes de moins de 2000 habitants, la nomination d'un secrétaire général de mairie de catégorie B. Notre secrétaire, appartenant au cadre d'emploi de catégorie C, il y a lieu de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif (catégorie C) et de créer un emploi de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur (catégorie B).

Unanimité du conseil.

4) Travaux eaux pluviales

Afin de remédier aux aléas météorologiques qui entraînent des désagréments à certains propriétaires, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour engager des travaux rue des Grands Champs et lotissement La Prairie. Coût estimé : 5 398.80 € TTC.

5) Informations et questions diverses

• Eau potable

Le Comité syndical, pour l'année 2025, a fixé le tarif de la part fixe à 40€HT. Le prix du m³ d'eau passe de 1.68€ HT/m³ à 1.75€ HT/m³.

• Culture

La municipalité a le plaisir de recevoir la troupe FA SOL UT pour une comédie musicale « Belle île en mer » le samedi 15 février à 20h30.

Un spectacle de proximité à ne pas manquer.